

Rencontres Saint Hubert 90

Feuille d'engagement Finale Départementale 2026

Territoire du **TERRITOIRE DE BELFORT**

Date : 10/10/2026

Rendez-vous à CHATENOIS LES FORGES (Heure à confirmer)



Exemplaire à retourner complété, signé et accompagné de votre règlement à :

Monsieur Michel CONTINI

22 rue des Jardins 68210 MONTREUX VIEUX

Tel : 07.71.70.31.25

Email : scolobraque@gmail.com

CHASSEUR :

Nom / Prénom :

Si moins de 20 ans, précisez date de naissance : Si chasseur accompagné, précisez le nom du tuteur.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de téléphone : Portable :

N° du permis de chasser : E-mail (facultatif) :

Assurance : N° de contrat et compagnie.....

Le Permis de Chasser a été validé (N° de validation et date) pour le département du

CHIEN (se munir du carnet de vaccinations et de la carte d'identification I-CAD)

Nom : Affixe :

Race : Sexe : Date de naissance : / /

N° Tatouage ou Puce : N° L.O.F :

Le Chien doit être obligatoirement tatoué ou pucé, même s'il n'est pas inscrit au L.O.F

CATEGORIE (Cochez la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- ☐ « Junior » en chasse accompagnée (moins de 16 ans au 31/12/2026) **OU**
- ☐ « Junior » avec Chien d'arrêt ou Spaniel (moins de 20 ans à la date du concours)
- ☐ « Chasserresse » avec Chien d'arrêt non trialisant.
- ☐ « Chasserresse » avec Chien d'arrêt trialisant.
- ☐ « Chasseur » avec Chien d'arrêt non trialisant.
- ☐ « Chasseur » avec Chien d'arrêt trialisant.
- ☐ « Chasserresse ou Chasseur » avec Chien spaniel non trialisant.
- ☐ « Chasserresse ou Chasseur » avec Chien Spaniel Trialisant.
- ☐ « Archer » avec Chien d'arrêt ou Spaniel

Le montant de l'engagement est de
25 € par chien
(2 engagements maximum/participant)
quelles que soient les catégories.

Chèque à l'ordre de : ABECASS
Date limite d'inscription : 04/10/2026

Repas : 15€ - Chèque à l'ordre de :
ABECASS (Chèque à dissocier de
l'engagement)

Important: Pour les Catégories "Trialisant", joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquez le N° du carnet de travail (Un chien est dit "trialisant" selon l'art.8 du Règlement des RSH, dès l'instant qu'il a obtenu un Très Bon en field, un BICP 1ère ou 2ème cat., en France ou à l'étranger. Si la récompense intervient entre la date de clôture d'inscription et le jour du concours, le concurrent est tenu d'en avvertir l'organisateur.)

Je déclare connaître le règlement des Rencontres Saint Hubert, m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale. J'ai bien compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du règlement, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion.

Fait à le

Lue et approuvée Signature :